

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 18 JUILLET 2022 à 20 heures**

L'an deux mil vingt-deux, le **LUNDI 18 JUILLET**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU – Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER – Yohann FOUASSIER - Pierrette LEHAY - Michèle DUCHEMIN - Marie-Claude HOUDELIER – Lilian BÈGUE – Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ – Caroline BEAUDUCCEL - Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU – Noémie GIGNER

ABSENTS :

Patrick BEAUPÈRE ayant donné pouvoir à François BERROU
Jean-François RAIMBAULT ayant donné pouvoir à Lilian BÈGUE
Nicolas GAUBERT ayant donné pouvoir à Stéphane SABLÉ
Stéphanie BERTHIER-BÉCHU
Secrétaire : Michèle DUCHEMIN

Sans observation le procès-verbal de la réunion du 20 juin dernier a été approuvé.

QUESTION 1	DEMISSION CONSEILLÈRE MUNICIPALE
-------------------	---

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de ses fonctions de Aurélie VULLO-STIENNE conseillère municipale en date du 12 juillet 2022.

Il rappelle à l'assemblée que seule la liste « le Bourgneuf-la-Forêt : Dynamiques en commun » a candidaté à l'élection municipale du 15 mars 2020 et qu'il ne sera pas procédé à son remplacement
Le conseil municipal en a pris acte. Le tableau du Conseil Municipal est modifié en conséquence.

QUESTION 2 Délib 2022-08-60	PRESENTATION PACTE FINANCIER et FISCAL de LAVAL AGGLOMERATION et PROPOSITION D'APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT SUR L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION
---------------------------------------	--

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,
Vu le rapport de la C.L.E.C.T approuvé à la majorité lors de sa réunion du 19 mai 2022,

Exposé

La CLECT qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les EPCI et leurs communes membres en vue notamment du calcul des attributions de compensation (AC), s'est réunie le 19 mai 2022, pour évoquer le projet de révision libre du montant des AC.

Son rapport, adopté à l'unanimité, est lié au choix d'un mode dérogatoire de révision libre du montant des attributions de compensation, dans le sens d'une minoration de 5 % pour l'ensemble des communes de Laval Agglomération. Cette minoration s'inscrit dans le cadre du nouveau Pacte financier et fiscal, lequel prévoit une procédure rénovée de versement de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Le Pacte Financier et Fiscal repose sur 3 axes :

- **Un pacte solidaire** ; réduire les inégalités par une augmentation de la DSC alimentée en partie par une diminution de l'Attribution de Compensation et une répartition selon de nouveaux critères.

-

- **Un pacte conforme** à la feuille de route de Laval Agglomération :
 - les projets que Laval Agglomération finance aux côtés des communes doivent en être l'écho,
 - Un fonds de concours adapté pour être plus conforme à ses objectifs
- **Un pacte de coordination** budgétaire : Mise en place d'une concertation entre l'agglomération et les communes.

Il appartient désormais à chaque commune membre de Laval Agglomération de délibérer et d'approuver le rapport de CLECT du 19 mai 2022. Pour ce faire, chaque Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter du 1^{er} juillet 2022, soit jusqu'au 30 septembre 2022, pour adopter ce rapport à la majorité simple.

Le montant de l'AC de la commune de le Bourgneuf-La-Forêt au 1^{er} janvier 2022 était de **215 984 €**.

Le montant de la minoration de 5% dans le cadre du Pacte de solidarité avec la commune le Bourgneuf-La-Forêt est de - **10 953 €**. Après minoration, le montant des AC de le Bourgneuf-La-Forêt sera ainsi de **205 031 €**.

Une fois le rapport adopté par l'ensemble des communes membres, les AC définitives seront votées par le Conseil communautaire de Laval Agglomération.

Il vous est par conséquent proposé d'approuver le rapport de CLECT en date du 19 mai 2022 annexé à la présente délibération, lequel détermine le montant d'attribution de compensation de notre commune pour 2022.

Ceci exposé,

DELIBERE à l'unanimité,

Article 1

Le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie à la Communauté d'agglomération de Laval le 19 mai 2022, prévoyant une minoration libre de 5 % de l'attribution de compensation de la commune de le Bourgneuf-La-Forêt dans le cadre d'un pacte financier et fiscal, est adopté.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet et est chargé de l'exécution de la présente décision.

QUESTION 3 Délib 2022-08-61 – 62 – 63 – 64 – 65 -	FONDS DE CONCOURS DE LAVAL AGGLOMERATION : PRESENTATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT A SUBVENTIONNER ET VALIDATION DES DEMANDES D'ATTRIBUTION
--	--

Exposé

Laval Agglomération a décidé d'allouer aux communes membres une enveloppe de fonds de concours pour la période 2020 – 2023 selon des critères :

Financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement (construction ou acquisition d'un équipement, travaux d'aménagement ou d'amélioration, voirie, réseaux divers, maintenance ou nettoyage des locaux -non effectué par agents communaux-, facture de fluides...).

La mobilisation des fonds peut se faire sur un ou plusieurs projets sur les 4 ans avec un reste à charge de la dépense pour la commune d'au moins 50 % HT de l'investissement considéré.

Aussi, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de solliciter ce fonds qui s'élève à **52 549 €** sur les projets suivants :

Voirie 2022 : dépense 44 883.29 € HT pour un fonds de concours sollicité de 22 441 €
-**Véhicule utilitaire service technique** : dépense 30 000 € HT pour fonds sollicité de 15 000 €
-**Chaudière à pellets Ecole Maternelle** : dépense 40 918 € HT pour fonds sollicité de 6 059 €
(autre financement ADEME 14 400 €)
-**Structures jeux et jardinières** : 14 847.58 € HT pour un fonds sollicité de 7 423 €
-**Achat équipements thermiques**: 3 378.33 € HT pour un fonds sollicité de 1 626 €
TOTAL **52 549 €**

APPROUVE les plans de financements,

AUTORISE le Maire à signer tout acte ou document concernant ces dossiers.

QUESTION 4 Délib 2022-08-66	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE SECURITE RUE DU TRIANON AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX AVEC EUROVIA
--	--

Exposé

François BERROU et Lilian BÈGUE informent l'assemblée de la nécessité d'augmenter le montant du marché de travaux passé avec EUROVIA ATLANTIQUE au regard de travaux supplémentaires à réaliser :

-**En plus-value** : Mise en œuvre d'un réseau d'eaux pluviales de diamètre 200 sous le trottoir Ouest entre la rue des Poiriers et la Place du Vieux Marché pour un montant de.....15 256.00 € HT

-**En moins-value** : retrait des becs et sabots de gargouille pour - 4 477.00 € HT

Soit un montant d'avenant de **10 779.00 € HT**

Portant le marché initial de **129 968.70 € HT** à **140 747.70 € HT**.

Le Conseil Municipal par un vote à l'unanimité,

-**VALIDE** l'avenant n° 1 du marché de travaux d'aménagement et de sécurité rue du Trianon,

-**AUTORISE** le Maire à le signer.

QUESTION 5 Délib 2022-08-67	MODIFICATION DELIBERATION 2022-02-10 du 7 février 2022 VENTE PARCELLE n° 38 lotissement de la Beulotière
--	---

Monsieur le Maire rappelle la décision de vente du **lot 38** du lotissement de la Beulotière, d'une superficie de **639 m²**, à Monsieur Adrien JARRY et Madame Marion DANIEL pour un montant HT de 28 755 € soit **34 506 € TTC**.

Etant absent lors de la signature de l'acte, il propose que l'autorisation de signature de la vente soit donnée à Monsieur Michel BOUILLON, 1^{er} adjoint.

Aussi, le Conseil Municipal par un vote à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Michel BOUILLON, 1^{er} adjoint à signer l'acte notarié de la vente citée ci-dessus.

QUESTION 6 Délib 2022-08-68	VENTE LOT 16 LOTISSEMENT DE LA BEULOTIÈRE
--	--

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à la vente de la parcelle n° **16** du lotissement de la Beulotière **de 471 m²** à Monsieur Lucas BRIÈRE et Madame Julie DELONGLÉE, domiciliés 13 T Boulevard des Marronniers 53410 LE BOURGNEUF-LA-FORET, au prix de **54 € TTC** le m² soit :

HT	TVA 20 %	TTC
21 195 €	4 239 €	25 434 €

.Frais notariés en sus.

Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint est autorisé à signer l'acte correspondant.

QUESTION 7	AMENAGEMENT LOCAUX PÔLE ENFANCE
-------------------	--

Exposé :

Michel BOUILLON, 1^{er} adjoint présente les projets de travaux étudiés par la commission « BATIMENTS » pour permettre l'aménagement d'un bureau pour Yann DAOUDAL dans le local « rangement » du Pôle Enfance.

L'atelier à l'arrière du Pôle Enfance serait quant à lui aménager pour :

- Créer un local de rangement du matériel pédagogique des services péri-alsh entreposé actuellement à l'intérieur du Pôle Enfance,
 - après réalisation d'une dalle béton, entreposer du matériel à même le sol, voir créer un établi de bricolage
- Créer un espace atelier d'activités sur le reste de la superficie.

Les devis sollicités s'élèvent à :

FOURNIER Laurent pour placards dans futur bureau de Yann et deux meubles de rangement pour rangement dans les sanitaires pour un montant de 1 911.71 € net
LE ROI pour la réalisation de la chappe 1 116.00 € TTC
DURAND Anthony pour la réalisation de la structure en OSB du local de rangement, isolation, bloc porte pour un montant de 5 493.84 € TTC.
Soit un coût total estimé à (hors électricité) de.....**8 521.55 € TTC**

Aussi, le Conseil Municipal à l'unanimité

VALIDE les travaux tels que présentés,

AUTORISE le Maire à signer les devis des entreprises citées ci-dessus.

QUESTION 8 Délib 2022-08-70	ENFANCE AFFAIRES SCOLAIRES Organisation des accueils rentrée de septembre 2022 PLAN MERCREDI – ACCUEILS LANGUES
--	--

Exposé

Julie CHARPENTIER, adjointe responsable de la commission Enfance Affaires Scolaires informe l'assemblée :

Des changements et nouveautés des accueils périscolaires à compter de septembre 2022

- **SPORT : des changements de jour et d'horaire et de nouveaux créneaux,**
TENNIS CE-CM : lundi **17h-18h30**
SPORT DECOUVERTE CP-CE1 le mardi **17h-18h**
SPORT DECOUVERTE MS-GS le jeudi **17h-18h**
SPORT DECOUVERTE CE2-CM le jeudi 18h15-19h
BASKET CE-CM : le vendredi **17h-18h15**

Une activité MUTLI-SPORT : le samedi de 9h15 à 10h15 pour les collégiens

- **MERCREDI APRES-MIDI** : des **activités variées pour les CE CM** seront mises en place avec les enfants, par Yann Daoudal
- **ACCUEIL LANGUE** : Accompagnés par une conseillère pédagogique de l'éducation nationale, trois animateurs proposeront des activités en anglais, au pôle enfance, en sport découverte MS-GS le jeudi, et dans les moments de la vie quotidienne.

Des chartes qualités mises en place pour la labellisation des activités sur :

Le Plan mercredi avec les engagements tels que :

- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant,
- L'accueil de tous les publics
- La mise en valeur de la richesse des territoires
- Le développement d'activités éducatives de territoire

Le projet « Accueil Langue » permettant

- La mise en place d'activités en anglais dans le cadre de l'accueil périscolaire.

Après présentation, le Conseil Municipal unanime,

DONNE pouvoir au Maire pour signer d'une part l'avenant au PEDT afin d'y intégrer le Plan Mercredi et les activités en anglais et d'autre part l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour « l'Accueil Langue ».

QUESTION 9	ECOLE : APPEL à PROJET « infiltr'eau » retenu par le Conseil Départemental
-------------------	---

Le Conseil Municipal est informé que l'appel à projet de gestion des eaux pluviales de l'école a été retenu par le Conseil Départemental 53 dans le cadre de l'opération « Infiltr'eau »

La rencontre du 11 juillet avec la présence du cabinet d'architectes CUB3 a permis de préciser le projet. Le Conseil Départemental via un cabinet privé spécialisé dans la gestion des eaux pluviales (financé par le CD53) accompagne la commune dans la partie technique de gestion des eaux pluviales du projet de l'école.

Toutefois cette aide technique serait confirmée en fonction de la disponibilité du cabinet retenu et si cette étude ne vient pas retarder l'avancement du dossier.

D'autre part, une rencontre est prévue ce mardi avec les services départementaux pour des précisions sur l'appel à manifestation d'intérêt ouvert du 12/07 au 23/09/2022 dans lequel des financements pourraient être sollicités pour des projets opérationnels œuvrant dans des solutions « bas carbone ».

Projet construction école élémentaire :

La phase PROJET DEFINITIF sera présentée le Vendredi 29 juillet. Des options à retenir ou pas, des réponses aux questionnements du cabinet CUB3 restent à transmettre.

QUESTION 10 Délib 2022-08-69	CONTRAT DE TRAVAIL 2022- 2023
---	--------------------------------------

Sur proposition du Maire, **le Conseil Municipal à l'unanimité**

CONFIRME

1-Le renouvellement de l'emploi en contrat à durée déterminée de 11 mois pour la prochaine année scolaire, **au titre de l'article L332-8 6° du Code Général de la Fonction Publique,**

POUR l'emploi à l'école publique à raison d'une rémunération de 128.42 heures mensuelles du 31 août 2022 au 31 juillet 2023 congés annuels compris sur le grade d'adjoint d'animation, échelle C1.

2 – La création d'un emploi d'adjoint administratif en contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} août 2022
-au titre de l'article L332-14 du Code de la Fonction Publique,

POUR l'emploi au service administratif de la mairie à temps incomplet : **32.50/35^{ème}** à compter du 1^{er} août 2022 sur le grade d'adjoint administratif, échelle C1.

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs communaux.

QUESTION 11	INFORMATION COMMUNICATION /CULTURE
--------------------	---

Pierrette LEHAY, adjointe responsable de la commission Communication / Culture informe l'assemblée de :

Bulletin municipal :

Modification des dates de parution du bulletin municipal pour une distribution sur les mois d'octobre et avril à compter de 2023. Afin de faire la transition, un bulletin intermédiaire « allégé » est envisagé fin octobre prochain.

Horaires d'ouverture de la Médiathèque à compte de la prochaine rentrée de septembre :

Sur proposition de l'équipe de la médiathèque, il est proposé de lisser l'**heure de fermeture à 18h30** lors des jours d'ouverture (1^{er} lundi de chaque mois, le mercredi et le vendredi). Les autres horaires restent inchangés.

Nouveaux horaires :

de 16h00 à **18h30** le 1^{er} lundi de chaque mois
de 14h00 à **18h30** le mercredi
de 16h00 à 18h30 le vendredi
de 10 h00 à 12h00 le samedi

Spectacle le samedi 27 août 2022

Le samedi 27 août prochain, un spectacle de cirque contemporain est prévu au parc de Morfelon avec une petite restauration. Des associations vont être sollicitées pour participer à cet événement si elles le souhaitent. Des bénévoles seront aussi nécessaires pour assurer la logistique mais aussi la préparation du repas ainsi que pour le service et le rangement.

Atelier numérique

Un atelier numérique gratuit destiné aux plus de 60 ans va commencer début septembre. Cette formation aura lieu chaque mardi matin à la Mairie de 9h30 à 11h30 pendant 12 semaines. La 1^{ère} session de 7 personnes est complète. Une seconde (déjà complète également) est prévue à partir de janvier 2023. La formation est organisée par l'association Aid'Adom.

DECISIONS et INFORMATIONS DIVERSES

Personnel communal (mouvements et consultations)

Des appels à candidatures ont été lancés :

- Recrutement au 1/8/2022 d'un (e) agent (e) administratif et d'accueil Mairie et Poste suite au départ de Françoise GENIN le 3 septembre,
- Recrutement d'un (e) adjoint (e) d'animation pour le périscolaire et ALSH petites vacances en CDD le temps d'arrêt de Noëlle BERTRON,
- Recrutement d'un (e) secrétaire de mairie au 1/01/2023 suite au départ en retraite de Marie-France DOUETTÉ au 30/06/2023.

DIA et titres concessions de cimetièrre 1^{er} semestre 2022

Dans le cadre de la délégation consentie au Maire, le conseil municipal est informé des titres de concession de cimetièrre et dépôt des Droits d'Intention d'Alièner lors de mutations d'immeubles déposés en mairie.

Terrain « la Maladrre », compte-rendu contact avec Laval Agglomération

Rencontre avec les services de Laval Agglomération pour présenter le terrain de « La Maladrre » (à l'arrière de la zone d'activité du Ht Beauvais) afin de le valoriser par l'installation d'activités économiques.

Subvention de la Caisse d'Allocations Familiales :

La CAF a attribué une aide de **5 241 €** sur une dépense TTC en matériel, mobilier, structures jeux de **10 479 €**.

Prochaines réunions
LUNDI 05 SEPTEMBRE
LUNDI 10 OCTOBRE
LUNDI 07 NOVEMBRE
LUNDI 12 DECEMBRE

Séance levée à 23 h